

Le 13 septembre 2013

PAR SDÉ

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
C.P. 001, Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Annie Gariépy
Avocate

8, du Village boisé
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
J2W 1N1

Tél. : (450) 515-1859
Télec. : (450) 515-6606
C. élec. : meagariepy@videotron.ca

OBJET : Demande d'approbation du taux de rendement des capitaux propres et du mécanisme de traitement des écarts de rendement HQT et HQD
Question préliminaire : Délai dépôt de l'argumentaire du RNCREQ
Dossier : R-3842-2013

Chère consœur,

Par la présente, le RNCREQ désire aviser la Régie qu'il sera dans l'impossibilité de déposer sa position sur la question relative au mécanisme de traitement des écarts de rendement et sa compatibilité à l'article 48.1 LRE, tel que demandé dans la décision procédurale D-2013-117, dans les délais prescrits.

Un décès dans la famille immédiate de la soussignée l'empêche actuellement de préparer et de produire l'argumentaire de l'intervenant.

Le RNCREQ procédera avec diligence et il estime être en mesure de produire sa position d'ici lundi le 16 septembre, 12h00, limitant ainsi les préjudices.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer chère consœur, mes salutations distinguées.



Me Annie Gariépy

c.c. Me Éric Dunberry
Me Yves Fréchette (HQT)
Philippe Bourke (RNCREQ)